

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
sur 1ère modification du PLUiH de Decazeville communauté  
(12)**

N°saisine : 2025-015013  
N°MRAe : 2025AO115

Toulouse, le 06 octobre 2025

Par courrier daté du 04/07/2025 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 04 juillet 2025, Decazeville communauté a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet 1ère modification du PLUiH de Decazeville communauté (12) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 04 octobre 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.